

## 2023, ANNÉE DE NÉGOCIATIONS

Notre actuel contrat de travail en est déjà à quelques semaines de son échéance. Cette convention aura été l'une des plus courtes que nous ayons vécu en éducation avec : un dépôt des cahiers de revendications à l'automne 2019, des moyens de pressions limités par des règles de la Santé publique au cours de l'année 2020 et du début de 2021, une entente de principe votée à l'automne 2021 et sa signature en janvier 2022. Le tout pour une durée de vie, apparaissant sur sa couverture, de 2020-2023. Nous n'aurons pas eu beaucoup de temps pour « l'user ».

Nos équipes nationales de négociations sont déjà à pied d'œuvre avec les représentants du gouvernement (CPNCA, CPNCF et Conseil du trésor) afin d'obtenir des gains significatifs aux différentes tables de travail. Localement, vous serez convoqués à des assemblées ce printemps au cours desquelles nous vous soumettrons des propositions de négociations pour trois de nos ententes phares : nos conditions particulières S6a, la lettre d'Entente sur la liste de priorité d'embauche ainsi que celle sur le mouvement dans le secteur des services de garde. Dès que nous aurons l'approbation des membres visés, nous pourrons aller de l'avant avec les représentants de l'employeur afin de renégocier nos ententes selon les revendications ciblées.

Il y aura donc 5 tables de négociations sur lesquelles des revendications seront portées afin d'améliorer nos conditions de travail et salariales. Peu importe le niveau de négociations sur lequel les enjeux seront discutés, vos représentants auront besoin de votre appui, de votre mobilisation, de votre rapport de force. Historiquement, les avancées significatives ont toujours eu lieu au lendemain des journées où les membres ont manifesté leurs présences dans les différents lieux de travail. D'où l'importance de votre participation aux différentes actions qui vous sont et seront proposées.

Depuis quelques semaines, les membres sont invités à porter un autocollant chaque mardi pour enraciner nos demandes à travers nos 7 cibles. Nous vous invitons à les porter et à prendre des photos, de groupe ou en solo, et à nous les faire parvenir afin que nous puissions les diffuser sur les médias sociaux.

D'autres actions de visibilité suivront au cours des prochains mois et l'Ensemble des membres du Front commun (CSN, CSQ, FTQ et APTS) recevront un chandail aux mêmes couleurs ce printemps qu'ils pourront porter lors des différentes manifestations qui s'échelonneront jusqu'à l'automne prochain. Des bons de commande seront envoyés dans les lieux de travail afin que nos membres présents puissent identifier la taille du chandail qui leur conviendra. À ce moment-ci, nous réitérons l'importance pour chacun des milieux de se nommer une personne responsable (délégué-e ou agent-e de liaison) qui assurera un lien rapide entre votre milieu de travail et la permanence syndicale.

# FRONT COMMUN

Michel Picard, président ■



## Du bon bord

---

### Du bord du personnel de SOUTIEN SCOLAIRE



# JOURNÉE NATIONALE DE L'ENTRAIDE

Grandement préoccupée par l'accroissement des problèmes de santé psychologique chez les travailleuses et les travailleurs au cours des dernières années et surtout pour la présente période post pandémie, la Journée nationale de l'entraide instaurée par la CSN le 2 février de chaque année est plus que jamais nécessaire.

Sur le thème L'entraide pour mettre du soleil au travail, cette journée vise à faire la promotion des réseaux d'entraide dans les syndicats afin qu'ils continuent à se multiplier dans les milieux de travail.

Qu'il s'agisse de toxicomanie, de problèmes de santé mentale, d'épuisement professionnel ou de harcèlement, la centrale syndicale s'est toujours souciée de venir en aide aux syndicats et aux individus aux prises avec des difficultés dans leur milieu de travail.

Plusieurs facteurs tels le contexte socioéconomique, le haut taux d'inflation, les exigences du marché du travail et la lourdeur de la tâche font en sorte que de plus en plus d'individus vivent des situations difficiles.



Le but étant également d'augmenter le nombre de personnes entraïdantes pour en faire un réseau regroupant des militantes et des militants attentifs aux besoins de leurs collègues qui sont préoccupés par la qualité de vie au travail tout en étant formés au sein des syndicats.

Ainsi, dans tous les milieux de travail, des membres des syndicats assument discrètement un rôle d'aidant auprès de leurs collègues.

Vous voulez vous impliquer autrement, vous sentez que vous faites la différence pour vos

collègues par votre empathie, votre écoute en toute confidentialité, alors n'hésitez pas à contacter votre comité d'entraide afin de joindre le réseau APPAIDE. ■



## QU'EST-CE QUE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. C'est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

Quelques faits datant de 2013, mais qui sont toujours d'actualité :

- Au Canada, les problèmes de santé psychologique sont la principale cause d'incapacité au travail.<sup>1</sup>
- Au Québec, le pourcentage d'absences au travail dues à des problèmes de santé psychologique s'élève à 50 %, <sup>2</sup>
- Tous les travailleurs et travailleuses sont susceptibles de souffrir de troubles de santé de nature psychologique au travail. <sup>3</sup>



- Un manque élevé de reconnaissance au travail quadruple le risque pour les travailleurs et travailleuses de souffrir de détresse psychologique.<sup>4</sup>

Causes des problèmes de santé psychologique

Outre les facteurs sociaux et individuels, plusieurs facteurs organisationnels influencent la santé psychologique des

travailleurs et travailleuses dans un milieu de travail :

- La charge de travail.
- La reconnaissance au travail.
- Le soutien des collègues.
- La latitude décisionnelle.
- L'information et la communication organisationnelles.
- L'ambiguïté des rôles. ■

<sup>1</sup> Chaire en gestion de la santé et sécurité au travail, Université. Laval 2003, p. 15 Fascicule 1.

<sup>2</sup> Ministère de la Santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec 2013.

<sup>3</sup> Chaire en gestion de la santé et sécurité au travail, Université. Laval 2003, p. 14 Fascicule 1

<sup>4</sup> Jean-Pierre Brun la reconnaissance au travail. Les grands dossiers de sciences humaines, automne 2008.

# CHAQUE JOUR POUR VRAIMENT PROTÉGER TOUT LE MONDE

Savais-tu que les lois encadrant la santé et sécurité du travail ont été modifiées ?

*Est-ce que ton patron te soutient et agit quand il le faut ? Lorsque ton patron t'écoute jaser de problèmes au travail, mais qu'il ne fait rien pour corriger ces situations, qu'il entend ce que tu dis, mais qu'il n'agit pas, il faut que ça change.*

LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL a changé au Québec. Les employeurs doivent s'assurer de bien cerner les risques pour ta santé psychologique, et surtout, les régler à la source.

UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE, ce n'est pas un privilège, c'est un minimum pour vraiment protéger tout le monde. C'est surtout un droit !

*Est-ce que tes collègues te soutiennent ? Un milieu sain où l'on peut travailler en équipe, obtenir de l'aide et de l'appui quand on en a besoin, c'est nécessaire.*

LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL a changé au Québec. Un milieu sain et sécuritaire, c'est un droit et non un privilège.



PARLES-EN AVEC TES COLLÈGUES ET TON PATRON. Les obligations de ton employeur ont changé, il doit assainir son milieu de travail pour vraiment protéger tout le monde.

*Es-tu reconnu dans ton travail ? Quand il n'y a jamais de tapes dans le dos, ni de « merci », mais toujours plus de travail à faire. Il faut que l'employeur apprenne à te respecter.*

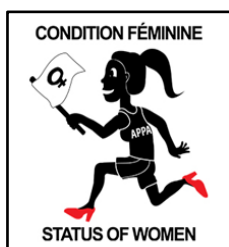
LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL A CHANGÉ AU QUÉBEC.

EN PLUS DE GÉRER les risques physiques du travail, les employeurs doivent s'occuper des risques psychosociaux. Être reconnu à sa juste valeur pour ses efforts, avoir des perspectives d'avancement et recevoir sa juste part. C'est essentiel.

LES EMPLOYEURS doivent s'occuper de santé psychologique au travail pour vraiment protéger tout le monde.

Pour en connaître davantage sur le sujet et pour se doter d'outils, visitez le portail de santé et sécurité CSN à l'adresse suivante : [csn.qc.ca/sst](https://csn.qc.ca/sst) ■

## POURQUOI EST-IL IMPORTANT ENCORE DE NOS JOURS DE SOULIGNER LE 8 MARS ?



Le 8 mars est une journée où ont lieu de nombreux rassemblements à travers le monde, une occasion idéale de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement, les groupes et associations de femmes militantes préparent des événements partout dans le monde. C'est aussi l'occasion de

se mobiliser en faveur des droits des femmes et de leur participation à la vie politique, économique et sociale.

Selon Wikipédia, la Journée internationale des femmes (selon l'appellation officielle de l'ONU), également appelée Journée internationale des droits des femmes dans certains pays comme la France ou régions comme le Québec, est célébrée le 8 mars. C'est une journée internationale mettant de l'avant la lutte pour les droits des femmes et, notamment, pour mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes.

Mais pourquoi faut-il souligner une journée pour revendiquer les droits des femmes ?

Parce que dans beaucoup de pays la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes est encore à faire ou à refaire. Certes, il y a eu beaucoup d'améliorations, mais cela donne parfois l'impression que l'égalité entre les hommes et les femmes est atteinte.

Il est vrai que, dans le passé, il y a énormément de luttes initiées par des femmes remarquables telles Simone de Beauvoir, en France, Thérèse Casgrain et Idola Saint-Jean, ici même, au Québec, pour ne citer que celles-ci. Mais encore de nos jours, beaucoup d'iniquités sociales, économiques et politiques continuent d'exister entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi il est important de continuer à mettre en lumière ces inégalités et quoi de mieux qu'une journée pour le souligner ? ■

# RÉSISTANCES FÉMINISTES

La Journée internationale des droits des femmes se déroulera cette année sous le thème **Résistances féministes**. Il s'agit d'une réponse à la montée de la droite et à des extrémismes qui n'augurent rien de positif pour les femmes. Ici comme ailleurs, il est nécessaire de se solidariser et de faire converger nos luttes pour un changement de cap primordial afin de construire une société juste, féministe, inclusive et durable.

Un slogan comme un chant de ralliement, un appel à la lutte, des mots scandés par nos aïeules, nos sœurs et nos alliés-es, hurlés dans les rues, collés sur les murs, murmurés dans nos intimités, ressentis au plus profond de nous-mêmes. Un slogan fait de nos diversités, alimenté par nos colères, nourri par notre sororité. L'heure n'est pas à la division. Elle n'est pas à la négociation. L'heure n'est pas silencieuse. Elle est grave.

L'urgence climatique, les polarisations, les privatisations, l'effritement des droits des femmes, l'augmentation des violences à nos égards, l'exacerbation des inégalités, la montée du racisme, le sexisme décomplexé, la haine assumée. Un slogan comme une évidence. L'amour comme acte de résistance.

## Voici les activités pour Montréal Métropolitain :

- **Manifestation**

**Date :** Mercredi le 8 mars, de 7 h à 8 h 30

**Lieu :** au parc des Faubourgs, près du pont Jacques-Cartier,  
Pour un salaire minimum à 18 \$/heures

Autres activités à venir, voir détails sur le lien suivant : [www.ccmm-csn.qc.ca/nous-joindre/](http://www.ccmm-csn.qc.ca/nous-joindre/)

- **Panel sur les résistances féministes**

**Date :** Mercredi le 8 mars, de 9 h 30 à 11 h 30

**Lieu :** Confédération des syndicats nationaux, Salle multimédia

**Adresse :** 1601, rue De Lorimier, Montréal, H2K 4M5

- **Impacts et enjeux pour les femmes : services publics, révolte iranienne et crise climatique**

Pour s'inscrire, veuillez cliquer sur ce lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/2QXKJXX>

En présence et sur Zoom, veuillez cliquer sur ce lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/85944199473>

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter : [CSN-Condition.Feminine@csn.qc.ca](mailto:CSN-Condition.Feminine@csn.qc.ca) ou 514-529-3681 ■



**ENSEMBLE!**  
Retrouvez-nous en ligne: [www.appa.qc.ca](http://www.appa.qc.ca)  
Opinion des lecteurs: [ensemble@appa.qc.ca](mailto:ensemble@appa.qc.ca)

